

PUBLIC

Toute personne réalisant ou souhaitant réaliser des prestations d'agent de service, échelon 2, dans le secteur de la propreté.

OBJECTIFS

- Réaliser les prestations courantes d'entretien manuel dans des locaux tertiaires.
- Appliquer les protocoles de nettoyage, de désinfection, d'hygiène et de sécurité.

DURÉE

35 heures (5 jours)

NOMBRE DE PERSONNES

1 à 8 personnes

CONTACT

Stéphane SIMON
06 14 21 21 38

CONTENU DE LA FORMATION

01

ORGANISER ET PRÉPARER LE CHANTIER

- Vérifier la disponibilité des produits et du matériel
- Préparer les installations et organiser le chariot
- Choisir les produits nettoyants ou désinfectants adaptés
- Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de stockage

02

RÉALISER L'ENTRETIEN MANUEL

- Dépoussiérage, balayage humide et aspiration
- Entretien des sanitaires, du mobilier et des surfaces verticales
- Nettoyage des vitres à faible hauteur
- Entretien courant non mécanisé des sols textiles et durs

03

CONTRÔLER ET ADOPTER LES ATTITUDES DE SERVICE

- Contrôler le résultat selon les consignes et le cahier des charges
- Corriger son travail et signaler les problèmes non résolus
- Ranger le matériel et remettre les installations en ordre
- Respecter le confort du client et transmettre ses demandes



LES + DE LA FORMATION

1

Formation centrée sur la pratique professionnelle

2

Techniques directement applicables sur chantier

3

Utilisation des produits et matériels courants

4

Contrôle qualité et attitudes de service

5

Groupe limité à 8 participants

6

Centre accessible aux personnes à mobilité réduite

PRÉREQUIS

Comprendre des consignes simples en français.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et échanges
- Études de cas et exercices pratiques
- Adaptation possible au handicap

ÉVALUATION

- Mises en situation professionnelles
- Évaluation formative pendant le parcours
- Attestation de formation

MODALITÉS, DÉLAIS D'ACCÈS ET TARIFS

- Formation professionnelle continue
- Délai : selon la convention de formation
- Tarifs : selon la grille tarifaire
- Passage par bloc : non
- Équivalence et poursuite : non concernées

DOCUMENTS POST-FORMATION

- Attestation de formation
- Évaluation formative en situation professionnelle
- Questionnaires et questionnements pendant le parcours
- Évaluation sommative : non concernée
- Certification et code RNCP/RS : non concernés